

**CONSEIL MUNICIPAL** ■ Les usagers du SBA mécontents de la future redevance incitative se sont invités

## On n'en a pas fini avec les poubelles

**Trente-cinq dossiers étaient à l'ordre du jour du conseil municipal plus un qui n'était pas prévu : la redevance incitative du SBA.**

Géraldine Messina  
geraldine.messina@centrefrance.com

Le « protocole » a été bousculé, hier. Mais avec l'accord du maire, Pierre Pécou, le Collectif Cellule, comité de défense des intérêts des usagers du SBA, a pris la parole avant le début du conseil.

Jean-Marc Souchon a rappelé les griefs (*évoqués dans nos précédentes éditions*) contre la redevance incitative votée par le SBA, « un système qui incite à payer, pas à trier ».

« Parfaitement conscient du problème », le maire a promis au Comité « de le recevoir et de travailler avec les usagers sur ce dossier et notamment sur l'alternative de la TEOMI (*taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative*) ».

« L'entrée en vigueur de la RI n'est prévue qu'en 2017, ce qui nous laisse du temps », a complété Thierry Roux, quand l'élue d'opposition Boris Bouchet a appelé de ses vœux « un moratoire et une étude comparative de la RI et de la TEOMI, car avec la RI, on n'a ni efficacité environnementale, ni justice sociale ».

**Intercommunalité.** Le conseil a dit oui au projet de schéma départemental de coopération



**INTERVENTION.** Jean-Marc Souchon du Collectif Cellule a interpellé le maire de Riom, sur les conséquences de la mise en place de la redevance incitative du SBA pour le porte-monnaie des Riomais et pour la propreté de la ville.

ces et Volcans et Limagne d'Ennezat.

Un vote à la majorité seulement, Boris Bouchet (et José Dubreuil) s'abstenant. « On ne partage pas la philosophie de la loi NOTRe qui favorise la concurrence entre les territoires, le tout couplé à une réduction des dotations aux collectivités. C'est une loi pour gouverner pas pour répondre aux besoins des administrés ».

**Prestations aux familles.** Les tarifs de la restauration scolaire, de l'accueil périscolaire, des écoles de musique et d'arts plastiques, etc, sont reconduits pour les Riomais et majorés de

poursuiviez notre politique tarifaire », a déclaré la socialiste Pierrette Chiesa. « Le contribuable est assez sollicité comme ça », a répondu le maire.

**Quartier de la gare.** La Ville a acheté plus de 5.000 m<sup>2</sup> de terrain appartenant au Crédit Agricole pour 230.000 €. Elle y aménagera provisoirement un parking. « Une bonne décision dans une zone à fort enjeu, mais il faut trouver une locomotive pour ce secteur. Peut-être faudrait-il revoir là, la position du futur cinéma ? », a relevé Bruno Ressouche. « C'est une zone à laquelle on croit beaucoup aussi », a assuré le maire.

ports des syndicats. « La qualité de l'eau est bonne mais le rendement de notre réseau pour l'année 2014 est encore insuffisant au regard des obligations réglementaires soit 66,8 % pour 70,68 % demandés. Notre réseau est très vétuste pour avoir longtemps été abandonné, mais on s'engage à le renouveler pour que les usagers et la collectivité ne soient pas pénalisés ». La facture d'un abonné type consommant 120 m<sup>3</sup>/ans fait apparaître un coût de 2,94 €/m<sup>3</sup> (soit +3,4 % par rapport à 2013 ».

« Nous réfléchissons à un autre mode de fonctionnement du prix de l'eau. Actuellement,

fixe d'abonnement » a indiqué l'adjoint. Boris Bouchet avait déjà soulevé la question « d'une tarification progressive de l'eau pouvant aller jusqu'à la gratuité des premiers m<sup>3</sup> comme Dax, ou Châteldon et qui irait dans le sens de la Cop 21 ».

**Cuisine centrale.** Pour Bruno Ressouche « l'emplacement retenu pour l'implantation de la cuisine centrale, derrière la chaufferie bois, est une erreur urbaine majeure alors que des études ont montré l'intérêt de cette parcelle pour des logements voire un éco-quartier ».

**Écoles numériques.** Les classes des écoles élémentaires de Riom vont être équipées d'un tableau numérique interactif plus une classe mobile (16 tablettes par école) pour 288.370,16 €. Les écoles maternelles seront dotées de deux ordinateurs, d'un projecteur fixe et d'une imprimante multifonctions pour 21.587,99 €. Le coût total de cette opération qui comprend l'équipement mais aussi les travaux de mise en réseau s'élève à 538.552 € et peut bénéficier d'aides (FRADDT Auvergne +, Riom Co, Feder, réserve parlementaire) qui seront sollicitées.

**École de musique et école d'arts plastiques.** Le projet d'établissement 2015/2020 a été présenté. (*À lire dans une prochaine édition*). Pierrette Chiesa s'est inquiétée « du maintien de l'enseignement musical durant l'année scolaire dans les écoles suite au départ et la retraite d'une intervenante et à la formation d'une autre ». « On y